



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Une-cooperative-internationale>

Une coopérative internationale

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1981 - N° 791 - juillet 1981 -

Date de mise en ligne : vendredi 14 novembre 2008

Date de parution : juillet 1981

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

L'OPINION courante semble s'être rassemblée, comme à une fatalité, à la concurrence internationale, alors qu'elle est la source de tant d'incohérences, de gaspillages et d'injustices. Et l'on persiste à parler, sans qu'il soit question d'abolir un principe aussi contraire à tout « ordre » digne de ce nom, d'un « nouvel ordre économique mondial »...

Pour ma part, je crois possible de concevoir sur les bases suivantes et sans attendre qu'une transformation profonde ait eu lieu à l'intérieur des différents Etats, une organisation non concurrentielle de l'économie mondiale, qui s'inspire des structures coopératives.

Les nations, groupées en une Communauté, ne pratiquent plus les échanges bilatéraux : les produits exportés par elles sont « vendus » à la Communauté, à qui elles « achètent » ce qu'elles désirent importer. En dernier ressort, c'est la Communauté qui fixe les prix. Des conventions spéciales pourraient permettre d'avantager les pays pauvres.

Il paraît avantageux de recourir, pour ce double mouvement « vertical » des marchandises, à une monnaie de consommation mondiale, qui ne peut être utilisée qu'une fois : chaque Etat reçoit, en échange des produits qu'il a livrés, des sommes qui lui permettront de régler ses importations. La monnaie mondiale n'est pas convertible en monnaie nationale. Des organismes nationaux, contrôlés quand ce sera possible par les consommateurs, devront assurer la rémunération des producteurs en monnaie nationale et introduire dans le circuit de distribution, selon des méthodes qui varieront nécessairement d'un pays à l'autre, les produits importés.

Cette Communauté Internationale Coopérative a la faculté de conseiller à ses membres les productions les plus utiles, en tenant compte des intérêts de toutes les populations, et en particulier des plus déshérités. Elle constitue en quelque sorte l'ébauche d'un pouvoir économique supranational où les décisions seraient prises dans l'optique des consommateurs.

Très souple, le système peut être appliqué à un nombre variable de nations, et se limiter tout d'abord à un certain nombre de produits. Toute opération concernant les armements doit être exclue.

Il semble que les problèmes de l'économie mondiale, auxquels le « Résumé de nos thèses » ne consacre pas une seule ligne, aient attiré quelque peu notre attention par notre mouvement. Je souhaiterais qu'un projet soit mis à l'étude, pour être proposé à titre de mesure transitoire, car il s'agit là de problèmes qui exigent une solution dans l'immédiat. Et peut-être le plan que je viens d'esquisser serait-il susceptible de servir de base de discussion.

La publication d'un tel projet ne pourrait de toute évidence, et même s'il n'avait pour le moment aucune chance d'être pris en considération par les gouvernements, que favoriser la diffusion de l'ensemble de notre doctrine.